SEANCE DU 4 JUIN 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 4 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 mai 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Ø
Absents : Ø
Pouvoir : Monsieur Franck LAMBERT a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Date d'affichage :
29 mai 2020

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Election des délégués municipaux à l'office de tourisme associatif de Seignosse

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 et L.133-2 ;
VU les statuts de l'office de de tourisme de Seignosse et notamment ses articles 12 et 19 ;

CONSIDERANT que le résultat des dernières élections municipales implique une modification dans la représentation des élus communaux au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme associatif de Seignosse ;
CONSIDERANT que le Maire est Président d'honneur de l'office de tourisme et que le conseil municipal doit désigner 4 membres élus ;

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimitè :

Article 1 : de désigner les élus ci-dessous comme membres du conseil d'administration de l'office de tourisme associatif de Seignosse :

Titre	Prénom	Nom
MME	Valérie	CASTAING-TONNEAU
MME	Léa	GRANGER
M	Arnaud	FEÏTO
M	Christophe	RAILLARD

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)